

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
SCRUTIN DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL D'UFR DROIT, ÉCONOMIE, GESTION (DEG)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du président n°2019-33-DAGAP du 15 octobre 2019 portant organisation d'une élection pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'UFR Droit, Économie, Gestion (DEG) - scrutin du 26 novembre 2019,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des listes candidates en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 21 novembre 2019.

ARRÊTE

Article 1

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Guillaume MARREL, doyen de l'UFR DEG

Assesseurs : Vasco GOMES
Fatima ASSOÛ

Article 2


Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et dans le hall de l'UFR DEG.

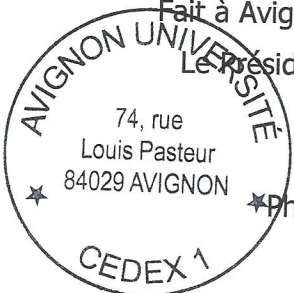
Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, de l'Académie d'Aix-Marseille.

Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 22 novembre 2019
Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP



AVIGNON UNIVERSITÉ
74, rue
Louis Pasteur
84029 AVIGNON
CEDEX 1